



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Fabienne Bride « Changement du nom du chemin Marcel-Regamey »

Administration générale

M. le Syndic Alain Monod

Rapport n° 12/2024 adopté par la Municipalité, le 26.02.2024



Table des matières

1	Postulat de Mme la Conseillère communale Fabienne Bride.....	2
2	Préambule.....	2
3	Historique	3
4	Personnalité et parcours de M. Marcel Regamey	3
5	Proposition de la Municipalité	4
6	Conclusion.....	4

1 Postulat de Mme la Conseillère communale Fabienne Bride

Lors de la séance du 7 février 2023 du Conseil communal, Mme la Conseillère Fabienne Bride a déposé le postulat suivant :

Dans le journal 24 Heures du 25-26 juin 2022, figure un article intitulé « Le passé antisémite de Marcel Regamey gêne toujours » cite de nombreux articles écrit par Me Regamey, notamment dans le journal La nation (Organe du nationalisme vaudois) de 1930 à 1954, ou plus tard, qui se veulent profondément antisémites.

Je dois dire que mon sentiment après la lecture de cet article était la honte. Honte que le seul chemin nominatif de ma commune mette à l'honneur un tel personnage !

Je ne veux pas revenir ici sur la controverse et le débat qui ont déjà eu lieu dans ce même conseil Communal en 2014. Lors du postulat de M. Yves Giroud. Ce postulat demandant de débaptiser ce chemin avait abouti à la suppression de la plaque sous le nom de Marcel Regamey, stipulant « humaniste et patriote » Je ne veux pas non plus réécrire l'histoire mais éviter de rendre hommage à un personnage controversé, à la notoriété antisémite.

Je citerai encore ici Madame Christiane Taubira, ex-ministre de la Justice française, dans une interview du 10 octobre dernier au Journal du soir sur TSR1 « L'espace public est notre espace commun il n'est pas acceptable d'y avoir dans cet espace-là un lieu d'agression pour une catégorie de la population, d'y avoir dans cet espace la valorisation de personnes racistes, antisémites de personnes en butte avec nos valeurs notre tradition d'accueil. Ce n'est pas compatible avec les valeurs de la Suisse... ».

Je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de rebaptiser le chemin Marcel Regamey du nom d'une femme ou d'un homme honorables, en accord avec nos valeurs traditionnelles suisses ou encore du nom d'un lieu-dit, puis de nous revenir avec des propositions.

2 Préambule

Une demande similaire été formulée lors de la séance du Conseil communal du 16 septembre 2014, par l'intermédiaire d'un postulat de M. le Conseiller communal Yves Giroud. Le 2 février 2015, la commission ad hoc chargée d'examiner la prise en considération avait alors préconisé, à 6 contre 2, de ne pas débaptiser ce chemin mais de supprimer les termes « humaniste » et « patriote ». Les noms de rue relevant exclusivement de la compétence de la Municipalité, celle-ci avait décidé, dans sa séance



du 2 mars 2015, de faire sienne les conclusions de la commission. La plaque a été changée le 23 juin de la même année, et l'ancienne plaque est toujours en notre possession.

La commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat de Mme Bride a conclu à sa prise en considération et suggéré, en cas de changement de nom, d'accompagner la nouvelle plaque de rue d'un QR code permettant de se renseigner sur le parcours et la personnalité de M. Regamey.

3 Historique

La Municipalité n'entend pas rouvrir les débats quant à l'antisémitisme prêté à M. Regamey, chacun ayant un avis différent à ce sujet. Il suffit de lire les réactions publiées dans les médias dans le cadre du débat de 2014. Quant aux accusations de xénophobie, la Municipalité se contente de relever que M. Regamey s'était opposé à toutes les initiatives lancées contre la surpopulation étrangère, qu'il jugeait contraires à la vie.

L'origine du nom de ce chemin date de la séance du Conseil communal du 28 septembre 1982 et émanait d'un membre de votre Assemblée. Il s'agissait alors d'honorer la mémoire de M. Regamey, décédé quelques mois plutôt, le 22 Juin 1982. La Municipalité avait suivi cette proposition, car le défunt était une personnalité considérée et non controversée dans la société de l'époque.

Le choix de l'endroit était lié au fait que M. Regamey empruntait régulièrement ce chemin notamment pour se rendre à l'église, le dimanche, pour y jouer de l'orgue.

4 Personnalité et parcours de M. Marcel Regamey

Né en 1905, M. Marcel Regamey a suivi ses parents à Épalinges en 1915. En 1929, il a soutenu sa thèse de doctorat sur « La protection de la personnalité en droit civil ». Jamais marié, il vivait à la Cabolette, domicile familial avec sa sœur Jeanne (décédée en 1969), également célibataire. Cette dernière, connue dans la commune comme « Tante Jeanne », a été entre autres, la première et seule femme Conseillère communale pendant huit ans.

M. Regamey fut représentant de l'État au Synode de l'Église évangélique réformée vaudoise. Il écrivit plus de milles articles qui influencèrent la vie de l'Église, les institutions, sa profession d'avocat, l'histoire, la littérature et la musique.

On lui reproche sa critique de la démocratie ; il faut pourtant relever que c'est lui qui a rédigé la fameuse initiative pour le retour à la démocratie directe après la seconde guerre mondiale, texte qui a été approuvé par le peuple et les cantons. Sans elle, nous vivrions encore sous le régime des plein pouvoirs fédéraux.

Bien qu'ayant tenu parfois des propos subversifs, le Canton de Vaud doit beaucoup à M. Regamey. Et c'est cette personnalité attachante que les Autorités palinzardes ont voulu honorer en 1982.

A cette époque, un historien s'en était offusqué. En 2014, ce même historien ne voyait pas l'intérêt à débaptiser cette rue. Le Syndic de l'époque, M. Mischler avait évoqué dans la presse les noms de Georges-André Chevallaz, de Georges Simenon ou encore d'Ingvar Kamprad. Aujourd'hui, la question ne se poserait plus pour les deux derniers.



5 Proposition de la Municipalité

La Municipalité ne souhaite pas que cette discussion revienne à nouveau devant le Conseil à chaque changement de législature. C'est pourquoi, elle va procéder au changement de nom, qui relève exclusivement de sa compétence. Le chemin de Mon-Repos sera ainsi prolongé jusqu'à l'ancien Terminus du 5. Les immeubles du chemin Marcel-Regamey numéros 1-3 deviendront chemin Mon-Repos numéros 8-10. Nous avons reçu l'autorisation du Canton à fin janvier 2024. Les numéros 2-4-6- sont conservés en vue de constructions éventuelles. Le Syndic a rencontré récemment les habitants concernés. Il va de soi que nous prendrons en charge tous les frais inhérents.

La Municipalité ne fait pas sienne l'idée d'un QR code, sachant que très vite, l'on nous demandera sa suppression.

6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 12/2024 de la Municipalité du 26.02.2024 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Fabienne Bride « Changement du nom du Chemin Marcel Regamey ».**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville

Annexes : néant